



Communauté de communes

Culture

**OBJET : Adoption du schéma de développement de la lecture publique 2026-2030**

## **EXPOSE**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval développe l'accès à la lecture et aux savoirs par le déploiement d'un réseau de bibliothèques et médiathèques dans chacune de ses 26 communes. Pour ce faire, elle s'appuie sur document cadre fixant les principes et les objectifs d'un réseau, le Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique.

Construit en concertation avec les élus, le territoire et les agents, le nouveau Schéma directeur s'inscrit dans la continuité du travail d'harmonisation du Projet Culturel et Scientifique 2020-2025.

Il porte des valeurs de proximité, de qualité de service, d'ouverture, d'accompagnement et se base sur la Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture, dite loi Robert. Celle-ci réaffirme la place essentielle des bibliothèques dans le développement de l'accès à la lecture au sein des collectivités territoriales et fixe également leurs missions : garantir l'accès de tous à la culture, à l'éducation, à l'information, œuvrer pour le développement de la lecture.

La visée principale du présent document est d'améliorer l'offre sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval en répondant aux objectifs suivants :

- prolonger un premier projet structurant en élargissant les champs d'action,
- renforcer l'attractivité des bibliothèques dans un contexte de baisse des pratiques de lecture à l'échelle nationale,
- réaffirmer la place des bibliothèques comme lieu de diffusion de la culture,
- répondre aux besoins du territoire.

Il s'appuie sur cinq axes stratégiques :

- des bibliothèques au service des habitants,
- des bibliothèques accueillantes,
- des bibliothèques inclusives,
- un réseau visible et ancré dans son territoire,
- des compétences et des personnes au service du territoire.

Il vous est proposé de voter ce nouveau Schéma développement de la Lecture publique 2026-2030.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Culture » réunie le 7 novembre dernier.

### DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de voter le nouveau Schéma de développement de la Lecture publique intercommunal 2026-2030,
- d'autoriser M. le Président, Mme la Vice-Présidente déléguée ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20251219-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025

Conseil Communautaire du 18 c



Le Président,



Alain HUNAULT

# **Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique**

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

2026-2030

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Préambule .....  | 3  |
| Un schéma, dans quel cadre ? .....   | 3  |
| Prolonger le projet 2020-2025 .....  | 3  |
| Démarche de conception .....   | 4  |
| Diagnostic .....   | 5  |
| Le territoire .....  | 5  |
| Le réseau .....  | 7  |
| Les groupes de travail .....   | 12 |
| La philosophie et les axes stratégiques .....                                | 13 |
| Les fiches action .....  | 15 |
| I – Des bibliothèques au service des habitants .....                         | 16 |
| I.1 Faire coïncider horaires et rythmes de vie .....                         | 16 |
| I.2 Proposer des collections au service des usagers .....                    | 17 |
| I.3 Développer l’offre et les ressources numériques .....                    | 18 |
| I.4 Garantir une offre d’accueils scolaires de qualité .....                 | 19 |
| II. Des bibliothèques accueillantes .....                                    | 20 |
| II.1 Offrir des espaces attractifs intergénérationnels .....                 | 20 |
| II.2 Développer les mises à disposition .....                                | 21 |
| II.3 Améliorer l’action culturelle dans et hors les murs .....               | 22 |
| III. Des bibliothèques inclusives .....                                      | 23 |
| III.1 Œuvrer en complémentarité avec les partenaires du territoire .....     | 23 |
| III.2 Aller vers les publics éloignés, donner accès à tous les publics ..... | 24 |
| IV. Un réseau visible et ancré dans son territoire .....                     | 25 |
| IV.1 Valoriser le territoire .....   | 25 |
| IV.2 Renforcer la visibilité des bibliothèques .....                         | 26 |
| IV.3 Développer les actions partenariales .....                              | 28 |
| IV.4 Proposer des actions culturelles adaptées à chaque territoire .....     | 29 |
| V. Des compétences et des personnes au service du territoire .....           | 30 |
| V.1 Soutenir la polyvalence des bénévoles .....                              | 30 |
| V.2 Renforcer les compétences de l’équipe .....                              | 30 |
| Et après ? .....   | 32 |
| Annexes : cartes et tableaux .....   | 33 |

# Préambule

## Un schéma, dans quel cadre ?

La **lecture publique** désigne l'ensemble des services, équipements et actions mis en place pour **garantir l'accès de tous à la lecture, à l'information, aux biens culturels et à la connaissance.**

Les bibliothèques contribuent à la construction de l'esprit critique, à l'éducation aux médias, et participent pleinement à l'émancipation des citoyens. Espaces de proximité, elles doivent jouer un rôle essentiel dans la cohésion sociale, favoriser les échanges, et développer des partenariats en mobilisant les ressources qu'elles mettent à disposition des publics. À la fois lieux de culture, d'apprentissage et de loisirs, elles incarnent une présence culturelle de premier plan au cœur des territoires.

Pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, la lecture publique est le service qui assure ces missions et gère les 26 bibliothèques et médiathèques intercommunales.

La « loi bibliothèques » de 2021 complète le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article suivant, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

***Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique.***

Le schéma intercommunal de développement de la lecture publique est l'outil qui formalise et rend visible la politique de lecture publique de la collectivité.

Il fixe une philosophie d'action et des priorités pour les bibliothèques et médiathèques du territoire, soutient les choix stratégiques de développement, et réaffirme les missions fondamentales de ces équipements.

## Prolonger le projet 2020-2025

Le Projet Culturel et Scientifique 2020-2025 a été pensé pour structurer la fusion des réseaux castelbriantais et du secteur de Derval. Son objectif était l'harmonisation des modes de fonctionnement. Il portait déjà une politique de réseau ambitieuse avec une bibliothèque par commune et des services et actions nouvelles nombreuses, segmentés par cible.

Le présent Schéma de Développement s'inscrit dans la continuité du travail d'harmonisation du projet précédent. Il actualise la philosophie de notre réseau dans un but d'amélioration continue de l'offre sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Il a pour fil conducteur les ressources mises en œuvre par le réseau : ses collections et ses services, ainsi que les espaces et fonctionnalités proposées dans les bibliothèques.

Le Schéma valide une politique de lecture publique pour la Communauté de Communes afin de répondre au mieux aux impératifs de service public, de diffusion des savoirs et des biens culturels. Il fixe les grandes orientations des années à venir et adapte les services au territoire intercommunal et à ses habitants.

## Démarche de conception

L'élaboration du Schéma de Développement de la Lecture Publique 2026-2030 s'inscrit dans une démarche progressive et collective, étalée sur une durée d'un an. Ce travail vise à construire un projet structurant à l'échelle intercommunale, fondé sur une évaluation des politiques passées, une concertation impliquant professionnels, bénévoles, élus et acteurs techniques (BDLA, DRAC).

| <b>Evaluation du projet 2020-2025</b>   | <b>Réflexion stratégique sur les axes du nouveau schéma</b>  | <b>Implication des bénévoles</b>  | <b>Première présentation en commission culture</b>   | <b>Rédaction des fiches action</b>   | <b>Finalisation et adoption du schéma</b>  |
|---|--|---|--|--|--|
| Déc. 24-jan. 25   | Fév. 25  | Mar. – Avr. 25  | Mai 25   | Juin-Oct. 25   | Nov.-Dec. 25   |
| Sept agents mobilisés sur deux réunions pour identifier les réussites, les limites et les leviers d'amélioration. | Groupe de travail de six bibliothécaires. Proposition de sept axes de développement, synthétisés pour garantir leur cohérence. Temps d'échange avec la DRAC et la BDLA pour valider la méthodologie choisie. | Questionnaire adressé aux bénévoles, 58 répondants. Groupe de travail de 11 bénévoles sur 2 temps. Ont exprimé leurs attentes, leurs observations et leurs propositions sur le rôle des bibliothèques dans le territoire. | Présentation intermédiaire afin de partager les premiers éléments de diagnostic, les grandes orientations envisagées, et de recueillir des retours politiques. | Développement de chaque axe stratégique en objectifs opérationnels concrets. 2 Temps de travail au mois de juillet pour permettre une large participation de l'équipe professionnelle. | Mise en forme éditoriale et présentation pour validation par l'assemblée délibérative en décembre. Ce vote permettra son adoption officielle et sa diffusion auprès de l'ensemble des parties prenantes. |

Ce planning témoigne d'une volonté de co-construction à toutes les étapes du projet. Il articule des temps de diagnostic, de réflexion collective, de production technique et de validation institutionnelle. L'ensemble de la démarche vise à doter le territoire d'un cadre de développement partagé pour la lecture publique, au service des habitants pour les années 2026 à 2030.

# Diagnostic

## Le territoire

### Démographie

Les 26 communes de la collectivité rassemblent 44 697 habitants, dont 12 321 à Châteaubriant et 3 578 à Derval, son deuxième pôle (INSEE 2024). Avec 51 habitants par km<sup>2</sup>, le territoire intercommunal est peu dense.

**-> La densité a un impact direct sur l'accès des habitants aux services publics, et la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a fait le choix d'un maillage d'équipements de lecture publique complet, avec une bibliothèque dans chaque centre-ville ou chaque centre-bourg.**

**La population est plutôt familiale**, avec en 2022 63,8% de familles contre 58,6% à l'échelle France métropolitaine.

**-> Le caractère familial de la population intercommunale doit être pris en compte dans la définition des services, de la programmation culturelle ainsi que dans le développement des collections de la Lecture Publique.**

### Catégories socio-professionnelles et économie

La Communauté de Communes a une **forte identité industrielle et agricole**. Les ouvriers y sont fortement représentés (19.5% contre 14.5% à l'échelle des Pays de la Loire), tout comme les agriculteurs-exploitants (3.3% contre 1.1%).

À l'inverse, les professions intermédiaires (10.4% contre 14.5%) et les cadres (4.4% contre 8.5%) sont sous-représentés, traduisant une moindre tertiarisation.

Le revenu médian par unité de consommation s'élève à 21 030 € (contre environ 23 000 € au niveau régional et national). Le taux de pauvreté (14.1%) est proche de la moyenne nationale (14.4%), mais reste supérieur à celui de la région (8.7%) et du département (10.5%).

Le territoire se caractérise donc par la prédominance des catégories populaires et de l'emploi industriel.

**-> Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont structurellement moins inscrites en bibliothèque à l'échelle nationale. Il est donc nécessaire d'envisager des actions allant vers les publics et accroissant la visibilité du réseau. La programmation culturelle doit également être ouverte vers l'ensemble des habitants du territoire.**

**La situation économique est dynamique dans l'intercommunalité** : le nombre d'emplois est en progression constante sur le territoire, avec 16 821 emplois en 2022 (+1 356 emplois par rapport à 2011) et une accélération de 2016 à 2022 (+856 emplois sur cette période). Le taux de chômage s'y est réduit (9.9% en 2022 contre 12.3% en 2011).

### L'offre éducative du territoire

Le territoire rassemble :

- 49 écoles primaires (4 098 élèves)
- 5 collèges, 4 lycées (4 401 élèves)
- 1 maison familiale rurale (236 élèves)
- 1 école de production du bois (264 élèves)
- 1 IFSI-IFAS (220 étudiants)
- 1 campus connecté (25 étudiants)

Soit un total de 9 244 enfants, adolescents et jeunes adultes en parcours scolaire ou en formation dans la Communauté de Communes.

**-> L'offre éducative des bibliothèques porte en grande partie sur les écoles primaires, mais les médiathèques à Châteaubriant et Derval doivent aussi proposer des services en adéquation avec la présence de lycéens et d'étudiants.**

### Les acteurs culturels du territoire

Les autres acteurs culturels sont nombreux et offrent de nombreuses possibilités de partenariats.

Au sein du Pôle Culture de la CCCD :

- Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
- Service Développement Culturel (Galerie 29, Salle d'exposition, projets d'éducation artistique et culturelle, spectacle vivant)
- Maison René-Guy Cadou
- Programmations à l'échelle du Pôle et en partenariat avec d'autres acteurs (Saison Culturelle, Intercalées, Divas du Jazz, etc)

Autres services CCCD :

- Office de Tourisme avec une salle d'exposition dédiée aux artistes du territoire et des visites des sites patrimoniaux
- Centre Socio-Culturel Intercommunal, œuvrant sur le quartier prioritaire de la Ville aux Roses à Châteaubriant et relayé par des partenaires associatifs sur l'ensemble du territoire

Ville de Châteaubriant :

- Théâtre de Verre
- Micro-Folie (musée numérique diffusant des œuvres de musées nationaux et régionaux, avec une offre complémentaire d'ateliers et de programmations thématiques)

Département : Château

Quelques acteurs associatifs :

- ARCEL : association socio-culturelle, centre de loisirs et studio musical, Saint-Aubin-des-Châteaux
- Association Rurale Culturelle de Sion-les-Mines, Sion-les-Mines
- Balzate : programmation d'événements culturels, Derval
- Barakatous : association socio-culturelle et école de musique, Derval
- Relai Action Proximité : association socio-culturelle et centre de loisirs, Petit-Auverné, Saint-Julien-de-Vouvantes et ex-canton de Moisdon-la-Rivière.
- Rencontres : association d'éducation populaire, Châteaubriant
- TILC : jeu de rôle, jeux de société, festival du jeu, Moisdon-la-Rivière et Derval

***-> Ces acteurs culturels constituent des partenaires naturels pour l'action culturelle du réseau de lecture publique, mais les habitants dans leur ensemble peuvent être amenés à collaborer à des projets et programmations pertinentes.***

## Le réseau

### Structure

Le réseau est composé de 26 bibliothèques. Il est très fortement intégré et harmonisé, avec une « déconcentration » en bassins. Les établissements de lecture publique y sont répartis selon trois catégories :

- **Médiathèques ressource** : minimum 10 heures d'ouverture assurées par des bibliothécaires professionnels par semaine, tous types de documents disponibles, pas de fermeture l'été.
- **Bibliothèque relai** : minimum 6 heures d'ouverture, livres, bandes-dessinées et presse, trois semaines de coupure l'été.
- **Bibliothèques de proximité** : 2h d'ouverture professionnelle, livres et bandes-dessinées, cinq semaines de coupure l'été.



La **Médiathèque de Châteaubriant** est ouverte 31h par semaine, du mardi au samedi.

Au total, les établissements de lecture publique représentent **217h d'ouverture hebdomadaire**, dont **47h assurées par les seuls bénévoles** en complément.

La plupart des médiathèques et bibliothèques sont des constructions récentes ou issues de rénovations. Seule la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux doit encore faire l'objet d'une construction nouvelle ou d'une rénovation de bâtiment existant.

### Ressources humaines

Le réseau emploie 27 agents :

- 8 assistants de conservation + 4 contractuels sur postes équivalents
- 11 adjoints du patrimoine
- 1 adjointe administrative
- 2 agentes techniques
- 1 conservateur

En équivalent temps plein (ETP), ces postes représentent :

- 9,07 ETP pour la Médiathèque de Châteaubriant,
- 12,36 ETP sur les autres bassins,
- 1 ETP conservateur (direction),
- 1 ETP navette réseau

- 1 ETP administratif

Soit 24,43 ETP qualifiés, et 26,29 ETP en incluant les agents d'entretien.

**-> Le réseau dépasse deux seuils significatifs pour la professionnalisation des bibliothèques : plus d'un ETP qualifié pour 2 000 habitants, et plus d'un assistant de conservation pour 5 000 habitants.**

#### Budget

**En fonctionnement hors ressources humaines :** 370 000€

**Salaires chargés (réalisé 2024) :** 941 831€, auxquels s'ajoutent 13 824€ de saisonniers en accueil du public ou entretien des locaux

Coûts de fonctionnement rattachés au service informatique : environ 50 000€

**Investissements :** 101 700€ dont

- 5 000€ en mobilier (des investissements de renouvellement plus importants ont été réalisés en 2023 à hauteur de 60 000€ sur l'ensemble du réseau, et de 25 000€ pour le mobilier de la nouvelle médiathèque de Saint-Vincent).

- 96 700€ sur les acquisitions de documents et de matériels informatiques propres au service

#### Horaires d'ouverture effectifs

Les bibliothèques et médiathèques sont ouvertes au total 10 905h par an.

Les 12 400 heures visées par le PCS 2020-2025 n'ont pas été atteintes, en raison notamment d'un manque de dynamisme sur la création de nouveaux créneaux bénévoles.

Les horaires d'ouverture dépassent les moyennes nationales des tranches de population correspondantes à Châteaubriant, Soudan, Rougé, Moisdon-la-Rivière et Marsac-sur-Don (cf tableau en annexe).

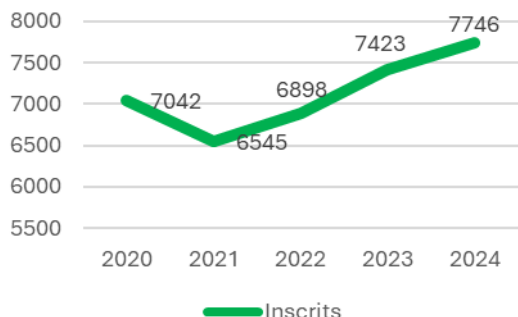
Sans engagement bénévole très important, il sera difficile d'envisager une croissance notable dans les bibliothèques de proximité, tout comme dans les bibliothèques relai où les créneaux bénévoles complètent déjà bien les présences des professionnels. Il faut donc cibler le développement des horaires.

**-> Les médiathèques ressources desservent l'ensemble de la population de leur bassin, leurs objectifs horaires doivent refléter la population visée.**

#### Inscrits et emprunteurs

L'inscription, le prêt, l'accès à la programmation culturelle et aux services sont gratuits, sans condition de résidence.

**- 7 746 inscrits** en 2024, soit **17.3 % de la population intercommunale** (contre 16.7 % en 2023 et 15.5 % en 2022). S'y ajoutent 355 cartes collectivité (enseignants ou associations).

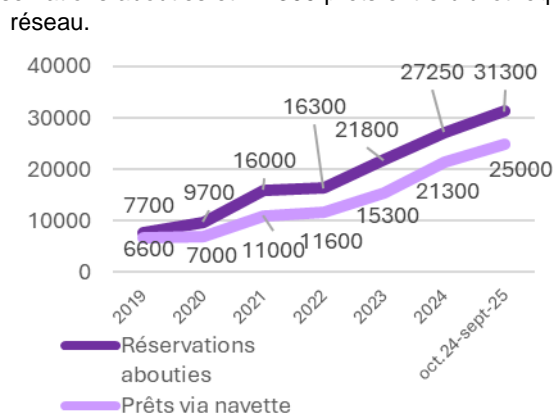
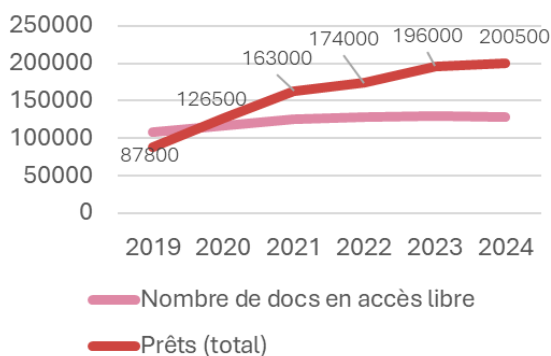


La majorité des inscrits sont des femmes (65.1 %), et les moins de 15 ans représentent plus d'un quart des usagers. Les 65 ans et plus sont sous-représentés (15.8 %), tout comme les hommes à partir de 15 ans – **deux publics à mieux engager.**

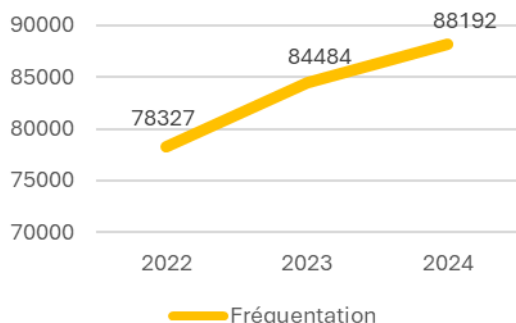
|                          | Féminin | Masculin | Non renseigné | Total |
|--------------------------|---------|----------|---------------|-------|
| Enfants (0 à 14 ans)     | 1 068   | 949      | 4             | 2 021 |
| Adultes (15 à 64 ans)    | 3 093   | 1 394    | 11            | 4 498 |
| Adultes (65 ans et plus) | 880     | 347      | 0             | 1 227 |
| Total                    | 5 041   | 2 690    | 15            | 7 746 |

- **5 070 emprunteurs actifs** (ayant réalisé un prêt au cours de l'année 2024)

- **Total des prêts : 200 314** en 2024, dont 21 462 aux collectivités. Avec 120 000 documents disponibles dans les espaces publics des bibliothèques, le réseau atteint un **taux de rotation de 1.7** (moyenne des prêts par document et par an). On compte par ailleurs 27 256 réservations abouties et 21 300 prêts entre bibliothèques du réseau.



- **Fréquentation : 79 950 visites dans les bibliothèques intercommunales en 2024 (88 192 avec les scolaires), en hausse de 4.4% par rapport à 2023.** Le léger recul à la Médiathèque à Châteaubriant (-1.7% par rapport à 2023) devrait être largement compensé en 2025 (+2,7% par rapport à 2023 sur janvier-août). La fréquentation progresse dans la plupart des bibliothèques.



**La Médiathèque de Châteaubriant concentre une fréquentation et un nombre d'inscrits très importants** (respectivement 60% et 49% du total). Elle est en effet une véritable **tête de réseau, avec une large amplitude horaire, une offre documentaire très diversifiée et des services étendus**, qui attire des usagers depuis l'ensemble des communes proches.

#### Programmation culturelle

Le réseau totalise en 2024 385 actions en agrégeant programmation de spectacle, de concerts, de rencontres et conférences, ateliers, lectures, clubs, animations numériques, expositions et créneaux de mises à disposition de jeux vidéo, pour un total de 4 237 participants (les visiteurs des expositions ne sont pas comptabilisés).

Néanmoins, le taux moyen de remplissage peut encore progresser avec 64% en moyenne sur l'année 2024 et quelques actions n'ayant pas trouvé leur public (des rencontres d'auteur dans le cadre de temps forts, mais aussi des ateliers spécifiques).

#### Le bénévolat en bibliothèque

Les bénévoles sont plus de 180 en 2025 après un creux à 157 courant 2023. Une communication par voie d'affichage avait alors été mise en œuvre, ainsi que ponctuellement via relai des bulletins municipaux.

Les bénévoles accomplissent des missions complémentaires aux permanences de service public, avec notamment l'équipement des documents, les accueils de scolaires, l'animation culturelle ou le portage.

### Les évolutions en cours

Depuis 2023, le réseau évolue entre finalisation du Projet Culturel et Scientifique 2020-2025 et premières réponses aux orientations du futur Schéma :

#### **Politique documentaire**

Révisée, elle repose sur trois pools (acquisitions, catalogage, équipement), désignés pour trois ans par vœux hiérarchisés. Cette organisation réduit le délai entre commande et mise en rayon. Parallèlement, le *désherbage*<sup>1</sup> plus fréquent et le recours intensifié aux collections de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique ont permis d'accélérer le renouvellement des fonds.

Les collections sont depuis septembre 2024 constituées en majorité de fonds flottants : les documents ne sont plus rattachés à une bibliothèque en particulier mais à l'ensemble du réseau. Ce principe accentue le ressenti de renouvellement pour les usagers et permet la rotation des fonds. Ne sont pas concernées les nouveautés, les réserves et fonds patrimoniaux, ainsi que les types de documents disponibles uniquement dans une partie des médiathèques (revues, DVD, CD, jeux vidéo).

#### **Clarification de l'action culturelle**

L'action culturelle est également concernée par le mouvement de structuration. Une Charte de l'action culturelle des bibliothèques du réseau intercommunal de Châteaubriant-Derval en définira les objectifs, principes et modalités. Elle promeut une programmation professionnelle, gratuite, diversifiée, accessible à tous et ancrée dans les collections.

L'action culturelle s'inscrit dans une politique culturelle territoriale cohérente, avec une attention portée à la qualité, aux partenariats et au maillage local. Elle repose sur une organisation structurée, associant bibliothécaires, bénévoles et partenaires culturels. Les équipes sont attentives à l'équilibre temporel et territorial des manifestations. Le Schéma de développement doit relever ces défis pour concevoir une offre culturelle qui rencontre véritablement les attentes des habitants du territoire.

#### **Communication**

Un référent par service culturel centralise désormais les échanges le service communication, facilitant anticipation et diffusion.

L'identité visuelle des bibliothèques a été retravaillée avec un cabinet externe. Plusieurs supports de communication -plaquette de présentation du réseau, horaires- témoignent d'une tonalité moins institutionnelle, plus lisible et centrée sur les ressources et services proposés, ainsi que sur la gratuité.



#### **Structure du service**

Depuis 2025, deux pôles structurent le service : *Services aux publics* (action culturelle, communication, accueil de groupes, publics éloignés) et *Ressources* (politique documentaire, numérique, patrimoine, aménagement).

Cette adaptation répond au questionnement de fond sur la transversalité et au développement de plus en plus important des groupes projet. En parallèle, les outils de suivi sont consolidés (statistiques de fréquentation générale, sur l'action culturelle, les accueils de groupes, la politique documentaire, etc) pour donner au service des référentiels communs.

Le service lecture publique a entrepris la construction d'une maquette de formation par les pairs, pour améliorer l'accueil des nouveaux professionnels et celui des bénévoles. Les agents en charges de thématiques transversales construisent les parcours pour les domaines dont ils sont référents.

L'objectif est de consolider la transmission de connaissances assurée auparavant de manière informelle, et de délimiter un socle commun de compétences.



<sup>1</sup> Retrait des documents obsolètes, inutilisables ou non empruntés pour améliorer la qualité des collections, faciliter le renouvellement et libérer de l'espace.

Le bénévolat est aussi structuré par la création d'un Guide du bénévole et d'une nouvelle convention valorisant toutes l'étendue des missions.

Enfin, le règlement intérieur est également en cours de réécriture afin d'en actualiser certains éléments, simplifier des procédures, ou couvrir des situations particulières.

## Les groupes de travail

### Evaluation du Projet Culturel et Scientifique 2020-2025

Les deux temps d'évaluation dressent le tableau d'un réseau bien intégré, avec **des avancées notables sur le décloisonnement entre Châteaubriant et les autres bassins, les échanges entre bibliothécaires, la mutualisation d'outils (fonds flottant, navette, travail collaboratif)**. Le fonctionnement collectif s'est renforcé, mais des limites demeurent avec un temps humain qui paraît parfois insuffisant pour bien développer l'ensemble des bibliothèques, et des éléments à développer (mode projet, accompagnement des professionnels).

**Les actions récurrentes à destination des jeunes enfants, des familles et du milieu scolaire sont bien identifiées et appréciées.** En revanche, les adolescents, les étudiants, et les publics en difficulté linguistique et/ou sociale sont insuffisamment pris en compte. **La programmation culturelle gagnerait à être clarifiée et recentrée autour de temps forts fédérateurs** et de formats validés. L'amélioration de la communication, la concertation entre coordonnateurs et la meilleure articulation avec les initiatives locales sont des axes à renforcer.

L'implication des professionnels et bénévoles est réelle, mais la reconnaissance et l'organisation de ces derniers doivent être renforcées (valorisation, formation, implication dans des comités). L'étendue du territoire et le vieillissement des équipes bénévoles constituent des fragilités. Une réflexion sur l'équilibre entre autonomie et cohérence d'ensemble apparaît nécessaire.

### Groupe de travail sur le schéma

Le groupe de travail sur les axes de développement, divisé en deux sous-groupes, a produit sept recommandations :

Une politique documentaire au service des habitants · Des bibliothèques inclusives et en lien avec les partenaires du territoire · Un cadre pour des spécialisations locales · Un réseau visible et ancré dans son territoire · Des bénévoles mieux accompagnés et plus impliqués · Une politique numérique cohérente et accessible · Des bibliothèques comme lieux de vie.

Celles-ci ont alimenté la philosophie du schéma et ses [cinq axes stratégiques](#).

### Questionnaire bénévole

Un questionnaire adressé aux 162 bénévoles a recueilli 58 réponses. Ceux-ci traduisent un fort attachement à la mission culturelle de proximité et à la convivialité. Les motivations principales relèvent de l'ancrage local, du désir de faire vivre la commune et de transmettre le goût de la lecture.

Les évolutions récentes sont bien perçues (navette, fonds flottant, mobilier rénové, offre d'animations élargie), mais les bénévoles demandent une clarification du fonctionnement : place dans la sélection d'ouvrages ou dans l'action culturelle, communication avec les professionnels, liens entre bibliothèques.

Ils souhaitent améliorer la communication vers les publics, notamment scolaires et familles, et renforcer les conditions d'accueil (espaces, mobilier, boîtes de retour). Tous expriment un besoin accru de reconnaissance, d'information, de formation ciblée et de lien avec les responsables de bassin.

### Groupes de travail bénévoles

Deux temps d'échange (29 mars et 19 avril) ont permis de recueillir leurs propositions. Les bénévoles demandent davantage de coordination, d'information sur les activités du réseau et d'implication dans les décisions (animations, organisation, réaménagements). Ils souhaitent une autonomie encadrée pour gérer certains accueils ou projets locaux.

Sur la politique documentaire, ils soulignent la nécessité de moderniser les collections, renforcer la rotation, mieux valoriser les fonds existants et les outils d'animation partagés. Ils souhaitent également des formations et une harmonisation des pratiques (signalétique, présentation). Les remarques sur l'office rejoignent celles des professionnels : les collections documentaires nécessitent un choix sur consultation

Ces retours confirment l'enjeu d'un réseau plus lisible, collaboratif et structurant, où bénévoles et professionnels œuvrent ensemble à une même ambition de service public culturel.

## La philosophie et les axes stratégiques

La philosophie du présent Schéma s'ancre dans la réalité concrète du réseau : un ensemble riche de 26 établissements équitablement répartis sur le territoire. Sa valeur cardinale est la **proximité**, assurée par une présence dans chacune des communes, des liens étroits avec les initiatives locales et l'**implication** des habitants et bénévoles.

Nous affirmons également une ambition d'**ouverture**, vers les autres et sur le monde, à travers les collections, les actions culturelles et le développement de projets collaboratifs. Le réseau entend aussi assumer un **rôle social**, en accompagnant les publics et en contribuant à réduire les fractures numériques.

Ce Schéma n'oublie pas les missions fondamentales d'un réseau de lecture publique : garantir l'égal accès de tous à la culture, aux biens culturels, à l'éducation, à l'information, aux savoirs et aux loisirs, et le développement de la lecture. Nous accompagnons ces missions centrales d'un principe de **qualité** : les accomplir au mieux et œuvrer pour l'amélioration continue des services proposés aux habitants.

### Des bibliothèques au service des habitants

L'efficacité du service public de lecture repose sur l'adaptation aux besoins des habitants. Or, les horaires d'ouverture actuels restent en deçà de l'objectif fixé, et certaines bibliothèques ne répondent plus suffisamment aux attentes.

Cet axe vise donc à travailler sur l'accessibilité temporelle aux bibliothèques et son adaptation aux rythmes de vie (créneaux pertinents, extension ciblée des horaires, mobilisation bénévole), mais aussi à penser les collections comme levier de service : clarifier la politique documentaire, rendre visibles les ressources existantes, affiner les outils de pilotage.

Enfin, pour répondre à la demande ainsi qu'à des enjeux sociaux, l'offre numérique doit être renforcée, valorisée, et accompagnée pour éviter d'accentuer la fracture numérique.

### Des bibliothèques accueillantes

La bibliothèque n'est pas seulement un lieu de prêt : elle devient un espace de séjour, de rencontres, de projets et d'usages multiples. Cet axe porte une ambition de transformation : reconfigurer des espaces pour accueillir plus de convivialité, mieux adapter les équipements aux attentes locales (jeunes, familles, étudiants, associations), et ouvrir à la possibilité d'usages partagés, en dehors des horaires d'ouverture.

### Des bibliothèques inclusives

Les bibliothèques ont un rôle croissant à jouer pour lutter contre l'isolement, la fracture numérique, et les inégalités d'accès à l'information et à la culture. Cet axe vise à renforcer la mission inclusive du réseau :

- savoir écouter et orienter les usagers en difficulté
- déployer des dispositifs de portage, de médiation ou de remédiation numérique
- créer des collections accessibles
- accueillir la diversité linguistique.

### Un réseau visible et ancré dans son territoire

Le réseau intercommunal souffre encore d'un déficit de visibilité, à la fois dans l'espace public (signalétique peu harmonisée, accès peu lisible à certaines bibliothèques), sur le web (portail à repenser, hiérarchisation de l'information perfectible), et dans les canaux de communication partagés (avec des relais municipaux ou associatifs).

Au-delà de cette visibilité auprès du public, c'est aussi l'ancrage local du réseau qui est en jeu : sa capacité à être repéré et reconnu comme un acteur culturel clé par les habitants, les partenaires associatifs ou les institutions éducatives et sociales. Pour y répondre, l'axe structure quatre domaines d'intervention : visibilité physique et numérique, meilleure connaissance du territoire et de ses publics, développement de partenariats autour de l'action culturelle, de l'éducation et de la diffusion des connaissances, et adaptation locale des services par bassin.

### Des compétences et des personnes au service du territoire

L'action conjointe des professionnels et des bénévoles est indispensable au bon fonctionnement du réseau intercommunal.

Cet axe structure l'accompagnement des bibliothécaires et des bénévoles pour garantir une dynamique dans la durée. Il prévoit des ajustements dans le fonctionnement et la mise en œuvre de parcours de formation pour les

professionnels et pour les bénévoles. Il prévoit également le développement de comités et autres modes d'implication des bénévoles dans le fonctionnement du réseau.

## Les fiches action

| axes   | fiches action   | détail   |
|--|---|--|
| I – Des bibliothèques au service des habitants                     | I.1 Faire coïncider horaires et rythmes de vie  | Optimiser les créneaux d'ouverture   |
|  | I.2 Proposer des collections au service des usagers   | Finaliser la politique documentaire  |
|  |   | Valoriser les collections par l'événementiel   |
|  | I.3 Développer l'offre et les ressources numériques   | Construire une offre numérique pertinente  |
| I.4 Garantir une offre d'accueils scolaires de qualité             | Développer l'éducation artistique et culturelle   |  |
|  | Structurer et équilibrer l'offre d'accueils scolaires   |  |
| II – Des bibliothèques accueillantes                               | II.1 Offrir des espaces attractifs intergénérationnels  | Fidéliser les publics familiaux et jeunesse avec des espaces adaptés                               |
|  |   | Adapter la médiathèque à Châteaubriant aux nouveaux usages   |
|  | II.2 Développer les mises à disposition   | Mettre à disposition les espaces pour des projets socio-culturels                                  |
| II.3 Améliorer l'action culturelle dans et hors les murs           | Toucher un public plus large  |  |
| III – Des bibliothèques inclusives                                 | III.1 Œuvrer en complémentarité avec les partenaires du territoire  | Proposer des ressources adaptées aux demandes des usagers : parentalité, formation, accompagnement |
|  | III.2 Aller vers les publics éloignés, donner accès à tous les publics  | Développer des dispositifs spécifiques   |
| IV – Un réseau visible et ancré dans son territoire                | IV.1 Valoriser le territoire  | Développer les outils de suivi   |
|  | IV.2 Renforcer la visibilité des bibliothèques  | Créer une signalétique extérieure harmonisée   |
|  |   | Rendre lisible la communication en ligne   |
|  |   | Mobiliser les canaux de diffusion des communes   |
| IV.3 Développer les actions partenariales                          | Consolider des partenariats pour la programmation culturelle  |  |
| IV.4 Proposer des actions culturelles adaptées à chaque territoire | Adapter la programmation par bassin géographique, la renforcer à la Médiathèque à Châteaubriant, tête de réseau |  |
| V – Des compétences et des personnes au service du territoire      | V.1 Soutenir la polyvalence des bénévoles   | Impliquer les bénévoles  |
|  |   | Harmoniser leur formation initiale et leur accompagnement  |
|  | V.2 Renforcer les compétences des équipes   | Construire un plan de formation pour le service  |
| Adapter les ressources humaines                                    |   |  |

## I – Des bibliothèques au service des habitants

### I.1 Faire coïncider horaires et rythmes de vie

#### Optimiser les créneaux d'ouverture

##### **Actions :**

- **Relancer la progression des horaires d'ouverture** (15h dans chaque ressource en 2028, 18h en 2030, 23h à Derval en 2032)

- **Adapter les horaires aux rythmes de vie**

##### **Méthodologie :**

Groupe de travail sur l'adéquation des horaires

Identification des temps forts des communes

Redéfinition de la typologie des bibliothèques en fonction des fréquentations effectives et potentielles

Développement des créneaux bénévoles pour compléter l'offre (15h/semaine dans chaque médiathèque ressource)

Stratégie différenciée par bassins : remobiliser les bénévoles, recruter des bénévoles

En bibliothèque de proximité, lorsque c'est possible, décalage des créneaux d'ouverture au public vers des horaires plus adaptés.

##### **Moyens :**

Structuration du recours aux vacataires

Passage du poste de chargé d'accueil bassin de Derval à 35h

Agir sur d'autres leviers RH le cas échéant (recrutements nécessaires à plus long terme pour atteindre les amplitudes horaires moyennes françaises)

##### **Référents :**

Directeur lecture publique – Responsables de bassins

##### **Rétroplanning :**

Pour la progression des horaires, échelonnement 2026-2032

Pour l'adaptation des créneaux

- Etude et stratégie : 2026-2028

- Test sur un bassin en 2027-2028

- Nouvelle grille horaire d'ensemble pour l'année scolaire 2028-2029

##### **Evaluation :**

Le passage de l'ensemble des médiathèques ressources à 15h d'ouverture et la transformation de la bibliothèque proximité de St-Aubin-des-Châteaux en bibliothèque relai représentent 1 012 heures additionnelles chaque année, soit un total de 11 917 heures.

À plus long terme, le passage à 18h par médiathèque ressource et à 23h à Derval représentent 2 208 heures additionnelles pour un total de 13 113h d'ouverture.

Objectifs chiffrés :

12 000 heures en 2028 et 13 000 heures en 2032

Diminution du nombre de créneaux à 0 visiteurs

## I.2 Proposer des collections au service des usagers

### Finaliser la politique documentaire

#### **Actions :**

- Validation d'une **Charte de la Politique Documentaire**.
- Mise en place de **fiches domaines actualisées** chaque année, dont la rédaction se base sur une réflexion sur les besoins du territoire.
- **Renforcement du nombre de bibliothécaires participant aux acquisitions**
- Formalisation des process (désherbage, dons, recyclage)
- **Harmonisation de la signalétique et de l'équipement**
- **Réduction de l'impact environnemental des collections** en ne couvrant plus systématiquement les livres de la section adulte
- Mise en place d'indicateurs de performance clairs et réguliers

#### **Méthodologie :**

Pilotage de la structuration par la coordination Politique Documentaire, le pool acquéreurs (fiches domaines) et des groupes projets (signalétique, couverture)

Moindre couverture des livres adulte : définition d'une procédure par le pool équipement

Communication sur cette décision auprès des publics

#### **Moyens :**

Coordination, groupes projet

Consultation possible d'un prestataire graphique sur la signalétique

#### **Référents :**

Coordinatrices Politique Documentaire

#### **Rétroplanning :**

2026 : Validation de la Charte Politique Documentaire, fiches domaine et outils de suivi opérationnels, réduction de la couverture, renforcement du pool acquisitions

2027-2028 : Réflexion sur le regroupement thématique des collections documentaires

2029-2030 : Harmonisation de la signalétique

#### **Evaluation :**

- 8 acquéreurs dans le pool dédié
- outils de suivi et d'orientation des acquisitions perçus comme utiles par leurs usagers
- 50% des nouveautés adulte non couvertes fin 2027

### Valoriser les collections par l'événementiel

#### **Actions :**

- **Prioriser des thématiques à renouveler** au sein des collections les plus anciennes, et notamment parmi les collections documentaires
- **Programmer des événements visant à valoriser ces domaines**

#### **Méthodologie :**

Définition annuelle de domaines de renouvellement prioritaire avec une part de budget d'acquisition renforcée

Prise en charge par le Pôle Services aux publics de la programmation culturelle correspondante, en lien avec les responsables de bassins

#### **Moyens :**

Moyens constants d'acquisition et d'action culturelle

#### **Référents :**

Référentes politique documentaire, acquéreurs, Pôle services aux publics

#### **Rétroplanning :**

Nécessite un fonctionnement stable des acquisitions adossées aux fiches domaines. Premières orientations annuelles en 2027 ou 2028.

#### **Evaluation :**

Des actions culturelles liées à des domaines de renforcement des collections, afin de les valoriser.

### I.3 Développer l'offre et les ressources numériques

#### Construire une offre numérique pertinente

##### **Actions :**

- **Créer une offre numérique cohérente, accessible et bien valorisée**
- **Donner gratuitement accès à l'information** (presse nationale et régionale) et à l'autoformation via notre portail.
- **Cibler les publics éloignés du numérique pour les accompagner** à l'usage des outils et ressources.

##### **Méthodologie :**

Travail en équipe des attendus d'une offre numérique.

Définition d'objectifs pour étoffer les ressources proposées.

##### **Moyens :**

Ré-augmentation progressive de la ligne budgétaire abonnements (aux dépends d'autres lignes) en fonction de la croissance de l'offre en ligne, pour retrouver à terme son niveau de 2022 (25 000€)

##### **Référents :**

Référents numériques

##### **Rétroplanning :**

Première évaluation de l'offre de presse en ligne en septembre 2026

Lancement d'une offre complémentaire (autoformation ou cinéma) à partir de 2027

##### **Evaluation :**

- atteindre 1 000 usagers de l'offre de presse en ligne et 50 participants pour l'ensemble des temps de présentation des ressources
- proposer une offre en ligne supplémentaire (en plus de la presse) en 2027

## I.4 Garantir une offre d'accueils scolaires de qualité

### Développer l'éducation artistique et culturelle

#### **Actions :**

- **Participer pleinement à la stratégie d'éducation artistique et culturelle de la collectivité**, en proposant un parcours piloté par le service Lecture Publique, relié à l'un des domaines suivants : littérature, pratique de l'écriture, objet livre et l'édition, journalisme et éducation aux médias, illustration et gravure
- **Proposer de manière plus large des ateliers de pratique artistique** reliés aux mêmes domaines, tant sur temps scolaires que dans la programmation culturelle des bibliothèques

#### **Méthodologie :**

Développement d'un parcours par an

Intégration à l'offre EAC de la collectivité et valorisation dans le livret annuel sur l'offre éducative de la lecture publique

#### **Moyens :**

Financement sur budget Pôle Culture – Service Développement Culturel dédié aux PEAC

Evolution des fiches de poste accueils de groupe et logistique (transports scolaires) pour intégrer des missions de partenariats éducatifs et de parcours d'éducation artistique et culturelle

#### **Référents :**

Référents offre éducative

#### **Rétroplanning :**

Parcours EAC de format réduit (deux classes) sur l'année scolaire 2026-2027, puis parcours suivant les critères des autres PEAC à partir de 2027-2028

#### **Evaluation :**

Un parcours EAC lecture publique par an à partir de 2026-2027

### Structurer et équilibrer l'offre d'accueils scolaires

#### **Actions :**

- **Définir une stratégie et un cadre clairs pour les accueils scolaires** (nombre maximum d'accueils par an et par classe, objectifs, modalités d'évaluation)
- Mieux former en interne sur cette thématique et accompagner les équipes bénévoles
- Passer d'une logique centralisée dans laquelle la coordination pilote l'offre d'accueils ainsi que sa logistique - mails de réservation, transports- à un fonctionnement partagé avec les responsables de bassin

#### **Méthodologie :**

Prise en charge directe par les responsables de bassins des demandes des enseignants

Conception par la coordination accueils de critères cohérents avec un seuil maximum d'accueils professionnels par classe pour mieux répartir l'offre

Appui sur les équipes bénévoles pour les accueils additionnels

#### **Moyens :**

Moyens constants, qui supposent de fixer une limite au nombre d'accueils et un cadre clair aux équipes enseignantes

Formation interne par les référents offre éducative

#### **Référents :**

Référents offre éducative. Responsable services aux publics. Responsables de bassins. Directeur lecture publique.

#### **Rétroplanning :**

Des éléments de cadrage transparents dès septembre 2026

Un fonctionnement structuré et stabilisé en 2028

#### **Evaluation :**

Meilleure répartition

3 par classe par an max

7000 à 8000 visites dans le cadre d'accueils scolaires

Satisfaction des élèves, des enseignants et des bibliothécaires

## II. Des bibliothèques accueillantes

### II.1 Offrir des espaces attractifs intergénérationnels

*Fidéliser les publics familiaux et jeunesse avec des espaces adaptés*

#### **Actions :**

- **Généraliser les espaces enfant pour favoriser les publics séjournants** (tables de coloriage, jeux)
- **Expérimenter une reconfiguration des espaces dans 5 bibliothèques pilotes**

#### **Méthodologie :**

Définition d'un espace enfant type et des fournitures nécessaires  
Duplication dans l'ensemble des bibliothèques qui n'en disposent pas encore  
Travail en groupes projet sur les bibliothèques pilote

#### **Moyens :**

Flécher 5 000€ HT par an sur le mobilier hors Médiathèque à Châteaubriant

#### **Référents :**

Responsables de bassins. Directeur du Service Lecture Publique

#### **Rétroplanning :**

2026-2030

#### **Evaluation :**

Progression de la fréquentation et du nombre de prêts  
Augmentations du temps de visite, en particulier pour les familles et les publics adolescents

*Adapter la Médiathèque de Châteaubriant aux nouveaux usages*

#### **Contexte :**

La Médiathèque fête ses 20 ans et doit s'adapter à de nouveaux usages en assumant son image de tête de réseau pour les usagers

#### **Actions :**

- **Reconfigurer l'espace d'accueil** de la Médiathèque (banque d'accueil, espace presse et
- **Créer un espace de travail polyvalent** pouvant être réservé en ligne
- Créer un **espace visionnage** (boîte à ciné)
- Valorisation de l'espace écoute (musique)
- Créer un **espace jeu vidéo séparé** de l'espace musique et cinéma avec des règles d'usage claires
- **Redynamiser l'espace jeunesse** avec des éléments ludiques et des mobiliers renouvelés (cabanes d'écoute, fauteuils)
- Questionner la place du fond musique, en lien avec la structuration de la politique documentaire

#### **Méthodologie :**

Phasage des renouvellements par la Direction en lien avec la Directrice Pôle Culture  
Groupe de travail interne à la Médiathèque

#### **Moyens :**

Investissements à hauteur de 20 000€ sur la période 2026-2027 (hors rafraîchissement des peintures et des sols)  
Une rénovation complète de l'espace accueil avec remplacement du mobilier supposant un budget de 40 000 à 60 000€ HT, des solutions à coûts modérés seront explorées  
Le remplacement des portiques par un autre capteur de comptage des flux dans le hall représentera un coût annuel de maintenance équivalent

#### **Référents**

Directeur Lecture Publique. Equipe professionnelle Châteaubriant. Elus

#### **Rétroplanning**

2026 : reconfiguration de l'accueil, création d'un espace visionnage et d'un espace jeu vidéo séparé, quelques remplacements de fauteuils et assises

2027 : création d'une salle de travail pouvant être réservée

2028 : remplacement de mobiliers (et rayonnages) en jeunesse

2030 : selon possibilité d'investissement, finalisation du remplacement du mobilier en littérature adulte

2030 et + : remplacement du mobilier en espace documentaire

#### **Evaluation :**

Satisfaction des usagers et des équipes  
Hausse de fréquentation sur les espaces repensés

## II.2 Développer les mises à disposition

*Mettre à disposition les espaces pour des projets socio-culturels*

### **Actions :**

- **Développer les mises à disposition en-dehors des temps de permanence**, pour les acteurs socio-culturels (associations, institutions, services municipaux comme le périscolaire ou les centres de loisirs)

- **Accueillir et accompagner les projets locaux**

### **Méthodologie :**

Appui sur l'état des lieux des partenaires et le CSCI

Travail avec les mairies pour identifier les besoins des associations

Mise en œuvre de critères valant mise à disposition automatique hors horaires d'ouverture au public (exemple : pour les services périscolaires)

Définition d'une convention et d'une procédure type

### **Moyens :**

Pas de moyens spécifiques. Temps de travail des référents dans leur ensemble sur les projets, et du directeur pour les conventionnements. Contribution des services techniques aux petits ajustements d'aménagement pouvant être nécessaires

### **Référents :**

Responsables de bassins. Directeur lecture publique

### **Rétroplanning :**

2027-2028

### **Evaluation :**

Hausse de fréquentation, nombre de projets accueillis

## II.3 Améliorer l'action culturelle dans et hors les murs

### Toucher un public plus large

#### **Actions :**

- Répondre aux objectifs et critères de la Charte de l'Action culturelle en bibliothèque
- Proposer des programmations de qualité, faisant intervenir des professionnels de la culture
- Développer une diversité de formats (spectacle vivant, ateliers, conférences, résidences, expositions)

#### **Méthodologie :**

Définition d'une Charte de l'action culturelle au cours de l'année 2025

Suivi régulier de la mise en œuvre de la Charte

#### **Moyens :**

Budget action culturelle existant (prestataires, droits d'auteur, etc)

Mobilisation du service communication selon des process clairs ainsi que des canaux internes pour mieux valoriser la programmation

Temps de travail sur les formats d'action culturelle

#### **Référents :**

Responsable services aux publics. Référent programmation. Responsables de bassins. Directeur Lecture Publique

#### **Rétroplanning :**

Validation de la Charte en décembre 2025

Bilan action culturelle approfondi fin 2026

Temps de travail visant à innover en termes de formats en 2027-2028

Bilan pluriannuel de l'évolution de la programmation en 2030

#### **Evaluation :**

Satisfaction des publics mesurée dans des enquêtes Pôle Culture et Lecture Publique

Hausse du taux de remplissage des actions sur inscription

Hausse du nombre global de participants aux actions culturelles du réseau

Suivi de processus clairs

Respect des orientations et critères qualitatifs de la Charte

### III. Des bibliothèques inclusives

#### III.1 Œuvrer en complémentarité avec les partenaires du territoire

*Proposer des ressources adaptées aux demandes des usagers : parentalité, formation, accompagnement*

**Actions :**

- Proposer des ressources adaptées aux demandes administratives et sociales : accompagnement socio-administratif, parentalité, emploi-formation, français langue étrangère
- Créer des partenariats valorisant les ressources déjà existantes (collections parentalité)
- Être capable d'orienter les publics demandeurs vers les bons interlocuteurs
- Constituer une offre d'ateliers de remédiation numérique
- Simplifier la politique d'inscription

**Méthodologie :**

Appui sur les ressources du Département (liste des acteurs sociaux du territoire) – Etat des lieux de l'offre des bibliothèques (collections, services existants). Identification des partenaires potentiels

Formation des agents

Créneaux numériques : relance du partenariat avec l'ACIAH, recherche d'un partenariat avec le dispositif de conseillers numériques et les Maisons France Services

Enquêtes de publics

Identification des bibliothèques prioritaires

**Moyens :**

Budget de formation ou partenariat BDLA

**Référents :**

Référents publics éloignés et empêchés. Responsables de bassins.

**Rétroplanning :**

2028 ou 2029, pour le développement des ressources proposées et la formation des professionnels

2029 et 2030 pour la mise en place d'ateliers de remédiation numérique

**Evaluation :**

Les bibliothécaires se sentent en confiance pour accueillir avec bienveillance, répondre aux demandes de base et orienter

## III.2 Aller vers les publics éloignés, donner accès à tous les publics

### Développer des dispositifs spécifiques

#### **Actions :**

- Déployer le portage à domicile
- Développer les médiations et accueils spécifiques (groupes en situation de handicap, structures senior, structures sociales)
- Constituer des collections « Facile à Lire »
- Promouvoir la diversité linguistique en développant les fonds jeunesse en langues étrangères
- Améliorer l'accessibilité des locaux et des ressources (poste informatique adapté aux déficiences visuelles, documents en gros caractères)

#### **Méthodologie :**

Bilan des dispositifs existants

Priorisation d'un projet par an sur la période 2026-2030 tout en maintenant une offre de base constante (médiations spécifiques, partenariats d'action culturelle existants)

Mise en place de conventions de partenariats

Formation des équipes à l'accueil des publics empêchés

#### **Moyens :**

Budgets existants d'action culturelle et acquisitions (fonds spécifiques, matériels adaptés)

Recherche de financements complémentaires (subventions CNL)

Mobilisation des bénévoles sur le portage à domicile

#### **Référents :**

Référents publics éloignés et empêchés. Responsable des services aux publics. Responsables de bassins pour l'accompagnement du portage.

#### **Rétroplanning :**

2026 Bilan de l'existant et déploiement du portage ainsi que du Facile à Lire

2027 Développement des collections adaptées (dys, facile à lire, gros caractères)

2028 Expérimentation d'autres partenariats, ou développement des fonds jeunesse bilingues

2029-2030 Extension sur l'ensemble du réseau des dispositifs validés

#### **Evaluation :**

Nombre de bénéficiaires (portage, médiations, séances spécifiques de la programmation culturelle)

Diversité des partenariats

Satisfaction des usagers et partenaires

Progression du nombre d'inscrits

## IV. Un réseau visible et ancré dans son territoire

### IV.1 Valoriser le territoire

#### *Développer les outils de suivi*

##### **Actions :**

- **Développement des études de publics en lien avec Pôle Culture** – questionnaire évènementiel + focus groupes thématiques
- **Finaliser la mise en place d'outils de suivi utiles et efficaces, identifiables**, répondant à des normes communes

##### **Méthodologie :**

Intégration des actions aux projets portés par les référents numériques et au plan de formation pour l'accompagnement aux outils bureautiques

##### **Moyens :**

Groupe projet interne. Alternants du Pôle culture. Possibilité de flécher des stages DU métiers du livre sur les études de public

##### **Référents :**

Référents numériques – Directeur Lecture Publique – Responsable des Services aux Publics

##### **Rétroplanning :**

Finalisation des outils fin 2026

##### **Evaluation :**

Stabilisation des tableaux de suivi et de synthèse pour chacun des domaines suivants : offre éducative, publics empêchés et éloignés, action culturelle, politique documentaire.

Intégration au rapport d'activité de savoirs socio-démographiques plus précis sur les publics du réseau de lecture

100% des bibliothécaires passés par une formation interne Excel (débutant ou intermédiaire)

## IV.2 Renforcer la visibilité des bibliothèques

### Créer une signalétique extérieure harmonisée

#### **Actions :**

- Concevoir **une signalétique extérieure harmonisée**, tant sur les bâtiments que dans l'espace public.
- Identifier les bibliothèques insuffisamment visibles sur l'espace public et **travailler avec les communes pour renforcer le fléchage**

#### **Méthodologie :**

- Groupe projet signalétique pour recenser l'existant, conduire un benchmark et émettre des propositions
- Pilotage d'un groupe de travail ponctuel avec un prestataire graphique, des professionnels, élus, bénévoles et usagers pour la conception d'une signalétique dédiée
- Echanges Direction – Mairies sur le fléchage dans l'espace public

#### **Moyens :**

500 à 1000€ par bibliothèque, à répartir sur trois à quatre ans

#### **Référents :**

Directeur Lecture Publique – Responsable des services aux publics – Directrice Pôle Culture - Service communication – Communes – Services Techniques

#### **Rétroplanning :**

2028 – 2030+

#### **Evaluation :**

Toutes les bibliothèques intercommunales sont immédiatement identifiables et correctement fléchées sur la voie publique

### Rendre lisible la communication en ligne

#### **Actions :**

- **Moderniser le portail** (refonte graphique sur la base de la dernière version du gestionnaire de contenus, catalogage adapté pour rendre la recherche en ligne plus efficace)
- **Créer des canaux de communication en ligne propres à la lecture publique** (pages réseaux sociaux) et gérés en interne

#### **Méthodologie :**

- Définition du cahier des charges sur la base des besoins des usagers
- Passage à la version la plus récente du gestionnaire de contenus, avec l'accompagnement du prestataire. Définition des éléments graphiques en interne avec le service communication

#### **Moyens :**

- Mobiliser 4 000 à 6 000€ HT pour une prestation de suivi de projet et d'accompagnement des équipes par le prestataire en charge du portail (AFI)

#### **Référents :**

Pôle Ressources - Directeur Lecture Publique – Responsable des services aux publics – Service Communication

#### **Rétroplanning :**

2026-2028

#### **Evaluation :**

Portail renouvelé fin 2027

1 000 abonnés sur les pages réseaux sociaux lecture publique en 2030

Mobiliser les canaux de diffusion des communes

**Actions :**

- Relayer la programmation et les nouveaux services dans les canaux de communication locaux (bulletins municipaux, affichage, sites web)

**Méthodologie :**

Recensement des canaux existants et de leur temporalités – co-construction d'un guide des bonnes pratiques avec les responsables de bassins

**Moyens :**

Temps de travail des responsables de bassins

**Référents**

Directeur Lecture Publique – Responsables de bassins

**Rétroplanning :**

Mise en œuvre dès 2026-2027

**Evaluation :**

Calendrier recensant les publications de communication locale et listing partagé des supports existants (publications, panneaux d'affichage, pages réseaux sociaux)

100% des actions temps forts relayées dans les canaux locaux

### IV.3 Développer les actions partenariales

#### Consolider des partenariats pour la programmation culturelle

##### **Actions :**

- Faire **l'état des lieux des partenariats existants** et mieux définir les attendus des partenariats culturels
- **Mettre en place des partenariats d'action culturelle sur des temps longs**, avec des associations ou des groupes constitués (de bénévoles, d'usagers), prenant en charge des rendez-vous culturels réguliers
- **Mobiliser des associations de médiation scientifique** pour se faire l'écho des débats contemporains (transition écologique, etc)

##### **Méthodologie :**

Définition par l'équipe Services aux publics des partenariats et de leur rôle au sein du réseau  
Groupe de travail professionnels, bénévoles, stagiaires pour répertorier les relais et partenaires potentiels, en s'appuyant sur un travail de recensement à l'échelle du Pôle Culture  
Définition de stratégies de programmation au long cours avec quelques partenaires  
Appui sur les projets déjà engagés (thématique nature à Derval et projet de jardin partagé, actions liées à l'inclusion des personnes sur le spectre autistique à Grand-Auverné et autour en lien avec la Maison Villeneuve, etc)

##### **Moyens :**

Budget action culturelle (prestataires, droits, frais annexes de transport)  
Structuration de conventions-type à l'échelle du Pôle Culture

##### **Référents :**

Services aux publics – Responsables de bassins

##### **Rétroplanning :**

Recensement des partenaires culturels potentiels en 2026-2027. Premières programmations structurées à l'année et basées sur des partenariats en 2028.

##### **Evaluation :**

Plusieurs partenariats de programmation répondant aux critères de la Charte de l'Action Culturelle

#### IV.4 Proposer des actions culturelles adaptées à chaque territoire

Adapter la programmation par bassin géographique, la renforcer à la Médiathèque à Châteaubriant, tête de réseau

**Actions :**

- **Adapter l'action culturelle de proximité aux publics et habitants, à l'échelle des bassins,** tant par les formats que par les thématiques proposées
- **Renforcer la programmation à Châteaubriant, véritable tête de réseau à forte attractivité**

**Méthodologie :**

Suivi statistique et enquêtes de publics pour identifier les formats et thématiques d'actions qui suscitent le plus d'engagement dans chaque bassin  
Adaptation des actions en fonction focus locaux

**Moyens :**

Budget action culturelle (prestataires, droits, frais annexes de transport)  
Tableaux de suivi

**Référents :**

Responsable services aux publics – Référente programmation – Responsables de bassins

**Rétroplanning :**

Orientations fixées sur la base des statistiques action culturelle 2024-2025-2026 à la fin de l'année 2026

**Evaluation :**

Augmentation du taux de remplissage des actions programmées  
Satisfaction des publics

## V. Des compétences et des personnes au service du territoire

### V.1 Soutenir la polyvalence des bénévoles

#### *Impliquer les bénévoles*

##### **Actions :**

- Créer une mission de référent bénévole au sein du service, en charge du suivi du parcours des bénévoles (accueil, éventuelles formations, réponse aux questions courantes) en lien avec les responsables de bassins.
- Sur la base des participations aux offices, constituer un comité d'acquisitions rassemblant bénévoles et professionnels acquéreurs sur une thématique ou un domaine donné
- S'appuyer régulièrement sur des groupes projets intégrant des bénévoles (comme sur la question de la signalétique des bibliothèques)

##### **Méthodologie :**

Définition des missions du référent bénévole et de la charge de travail dédiée

Appel à candidature interne

Formalisation d'une communication régulière à destination des bénévoles (sur les événements et évolutions du réseau)

##### **Moyens :**

Sans budget additionnel

##### **Référents :**

Référent bénévoles. Directeur lecture publique.

##### **Rétroplanning :**

2027 désignation d'un référent bénévole

2028 définitions des modalités de communication institutionnelle avec les bénévoles, premiers comités ou groupes projets intégrant des bénévoles

##### **Evaluation :**

Au moins un groupe de travail intégrant des bénévoles chaque année, sur des thématiques diversifiées

Nombre de bénévoles impliqués

Satisfaction des bénévoles

#### *Harmoniser leur formation initiale et leur accompagnement*

##### **Actions :**

- Création d'un guide du bénévole et de tutoriels actualisés
- **Conception d'un bloc de formation de base partagé, suivi par tous les nouveaux bénévoles sous la forme de quelques modules avec leur responsable de bassin ou le référent bénévoles.**
- Un suivi clair avec des temps d'échange formalisés après un an sur le réseau, une intégration du suivi des formations bénévoles (en interne ou avec la bibliothèque départementale) à l'outil de suivi du plan de formation des professionnels
- Valoriser toute la diversité des missions

##### **Méthodologie :**

Elaboration d'un parcours de formation type, avec des modules internes et des journées à la BDLA

Définition du protocole d'accueil des bénévoles

Suivi par les responsables de bassins et le référent bénévoles

##### **Moyens :**

Temps de travail des responsables de bassin

Compétences internes et appui BDLA

##### **Référents :**

Responsables de bassins, référent bénévole, directeur lecture publique

##### **Rétroplanning :**

2025-2026 premiers modules de formation tel

2026-2027 définition du bloc de formation bénévole

2028 intégration du suivi bénévoles à l'outil de suivi du plan de formation

##### **Evaluation :**

20% des bénévoles suivent une formation interne ou BDLA chaque année

100% des nouveaux bénévoles suivent une formation initiale

Augmentation des bénévoles diversifiant leurs missions

### V.2 Renforcer les compétences de l'équipe

### Construire un plan de formation pour le service

#### **Actions :**

- Concevoir pour le service un plan de formation  
Compétences métier de base (en partie couvertes par des modules de formation interne)  
Compétences bureautiques  
Focus spécifiques (publics en situation de handicap, action sociale)  
Formations portant sur les nouvelles missions et fonctions des bibliothèques

#### **Méthodologie :**

Appui sur les bases de données RH (formation suivies), un questionnaire aux équipes, et sur les entretiens individuels

#### **Moyens :**

Budget de formation lecture publique (sur la base des crédits existants)  
Accompagnement de la Bibliothèque Départementale

#### **Référents :**

Directeur lecture publique

#### **Rétroplanning :**

Bilan des formations passées et des besoins début 2026  
Finalisation d'un plan de formation et d'un outil de suivi fin 2026

#### **Evaluation :**

Les objectifs prioritaires ont bien débouché sur des formations adéquates dès 2027  
80% des agents suivent une formation chaque année  
90% des bibliothécaires assistent à un module court à la BDLA chaque année  
100% des agents suivent un temps de formation interne

### Adapter les ressources humaines

#### **Actions :**

- Faire passer les deux postes de chargé d'accueil à temps partiel aux 35h hebdomadaires.

#### **Méthodologie :**

Travail sur les ressources humaines et budgets

#### **Moyens :**

À préciser et valider

#### **Référents :**

Directeur lecture publique. Directrice Pôle Culture. Service Ressources Humaines.

#### **Rétroplanning :**

Passage des postes de chargé d'accueil à temps partiel à 35h en 2026  
Idéalement, création d'un poste additionnel à l'ouverture de la bibliothèque relais de Saint-Aubin, pour couvrir à la fois les besoins accrus sur ce bassin, et la progression des horaires sur les bassins limitrophes

#### **Evaluation :**

L'augmentation de la charge horaire conduit à la création de créneaux d'ouverture additionnels pertinents

## Et après ?

Un Schéma de Développement de la Lecture Publique fixe des orientations d'amélioration pour une période déterminée. À l'issue de cette période, il doit être évalué, interrogé, et adapté, afin de prolonger ou de renouveler la dynamique par d'autres actions.

Le présent schéma repose sur des axes cohérents et réalistes, visant à proposer des ressources et des services adaptés aux besoins du territoire et aux missions actuelles d'un réseau de lecture publique. Ce choix pragmatique n'empêche pas d'anticiper des évolutions plus ambitieuses, à l'horizon de la décennie suivante :

### Horaires d'ouverture

Une seconde phase d'extension pourra être engagée entre 2031 et 2040, afin que les médiathèques ressources rejoignent pleinement les moyennes nationales. Parce que les bibliothèques ne sont plus seulement des lieux de collections, mais aussi des lieux de vie et de sociabilité, l'augmentation des horaires reste le levier principal pour renforcer l'usage et l'ancrage local.

### Bâtiments

Des investissements seront nécessaires pour deux raisons complémentaires :

- **techniques**, afin de réduire les coûts énergétiques, optimiser la maintenance et accompagner le vieillissement naturel des bâtiments.
- **stratégiques**, en envisageant des extensions dans certains pôles appelés à monter en puissance, tels que Derval, Moisdon-la-Rivière ou Soudan.

### Ressources humaines

Une politique ambitieuse en matière d'horaires et la diversification des missions -éducatives, sociales et culturelles- supposent une croissance progressive des effectifs, à hauteur de 3 à 5 postes d'adjoints du patrimoine supplémentaires sur la période suivante.

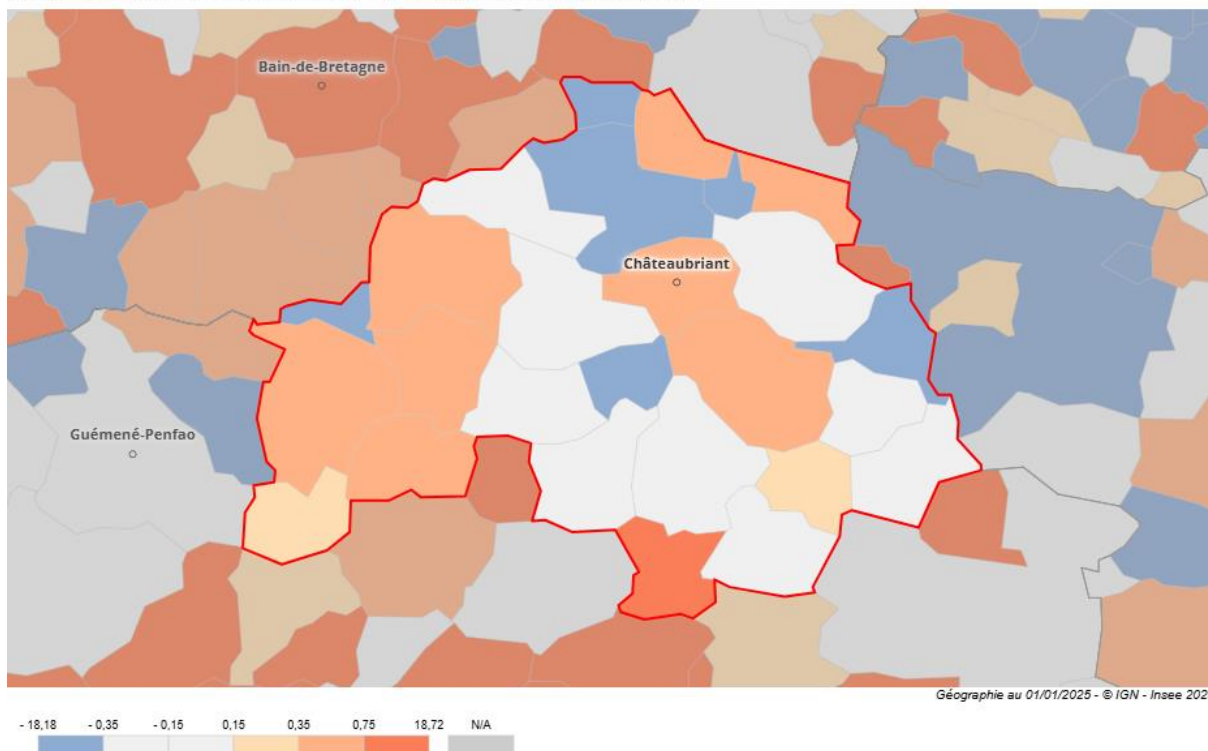
Le présent Schéma a fait l'objet de consultations et de temps de travail réguliers. Le prochain devra élargir encore la participation, avec des groupes projet d'élus et de partenaires associatifs, en s'attachant à un processus de réflexion long.

L'évaluation du Schéma démarrera donc dès l'été 2029, afin d'associer pleinement les parties prenantes au processus de co-conception des orientations et actions futures. Le service pourra recourir à l'accompagnement d'un facilitateur extérieur ou d'un spécialiste du design de services pour renforcer cette démarche.

# Annexes : cartes et tableaux

## Evolution moyenne de la population 2016-2022

Évol. annuelle moy. de la population 2016 - 2022 (en %) - Source : Insee, Recensement de la population



Bilan des horaires d'ouverture

|                           | Horaires Professionnels | Horaires additionnels bénévoles | TOTAL         | Nombre de semaines de fermeture/an | Total annuel  |
|---------------------------|-------------------------|---------------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| CHÂTEAUBRIANT             | 31                      | 0                               | 31            | -                                  | 1612          |
| <b>BASSIN 1</b>           |                         |                                 |               |                                    |               |
| Rougé                     | 10                      | 3                               | 13            | -                                  | 676           |
| Sion-les-Mines            | 6                       | 0                               | 6             | 3                                  | 294           |
| Ruffigné                  | 2                       | 4                               | 6             | 5                                  | 282           |
| Soulvache                 | 2                       | 2                               | 4             | 5                                  | 188           |
| <b>BASSIN 2</b>           |                         |                                 |               |                                    |               |
| Soudan                    | 10                      | 4,5                             | 14,5          | -                                  | 754           |
| Noyal-sur-Brutz           | 2                       | 2,5                             | 4,5           | 5                                  | 212           |
| Villepôt                  | 2                       | 2,25                            | 4,25          | 5                                  | 200           |
| Fercé                     | 2                       | 3                               | 5             | 5                                  | 235           |
| <b>BASSIN 3</b>           |                         |                                 |               |                                    |               |
| St-Julien-de-Vouvantes    | 10                      | 0                               | 10            | -                                  | 520           |
| Erbray                    | 6                       | 3                               | 9             | 3                                  | 441           |
| La Chapelle-Glain         | 2                       | 2,25                            | 4,25          | 5                                  | 200           |
| Juigné-des-Moutiers       | 2                       | 0,25                            | 2,25          | 5                                  | 118           |
| <b>BASSIN SUD</b>         |                         |                                 |               |                                    |               |
| Moisdon-la-Rivière        | 10                      | 3                               | 13            | -                                  | 676           |
| La Meilleraye-de-Bretagne | 6                       | 1,5                             | 7,5           | 3                                  | 368           |
| Grand-Auverné             | 2                       | 3                               | 5             | 5                                  | 235           |
| Petit-Auverné             | 2                       | 1,5                             | 3,5           | 5                                  | 165           |
| <b>BASSIN 4</b>           |                         |                                 |               |                                    |               |
| St-Vincent-des-Landes     | 10                      | 2                               | 12            | -                                  | 624           |
| Issé                      | 6                       | 3,5                             | 9,5           | 3                                  | 466           |
| Louisfert                 | 6                       | 4                               | 10            | 3                                  | 490           |
| St-Aubin-des-Châteaux     | 2*                      | 3                               | 5             | 5                                  | 235           |
| <b>BASSIN DE DERVAL</b>   |                         |                                 |               |                                    |               |
| Derval                    | 12                      | 0                               | 12            | -                                  | 624           |
| Marsac-sur-Don            | 8                       | 4                               | 12            | 3                                  | 588           |
| Jans                      | 6                       | 0                               | 6             | 3                                  | 294           |
| Lusanger                  | 5                       | 0                               | 5             | 5                                  | 235           |
| Mouais                    | 4                       | 0                               | 4             | 5                                  | 188           |
| <b>TOTAL</b>              | <b>166</b>              | <b>52,25</b>                    | <b>218,25</b> | <b>-</b>                           | <b>10 905</b> |

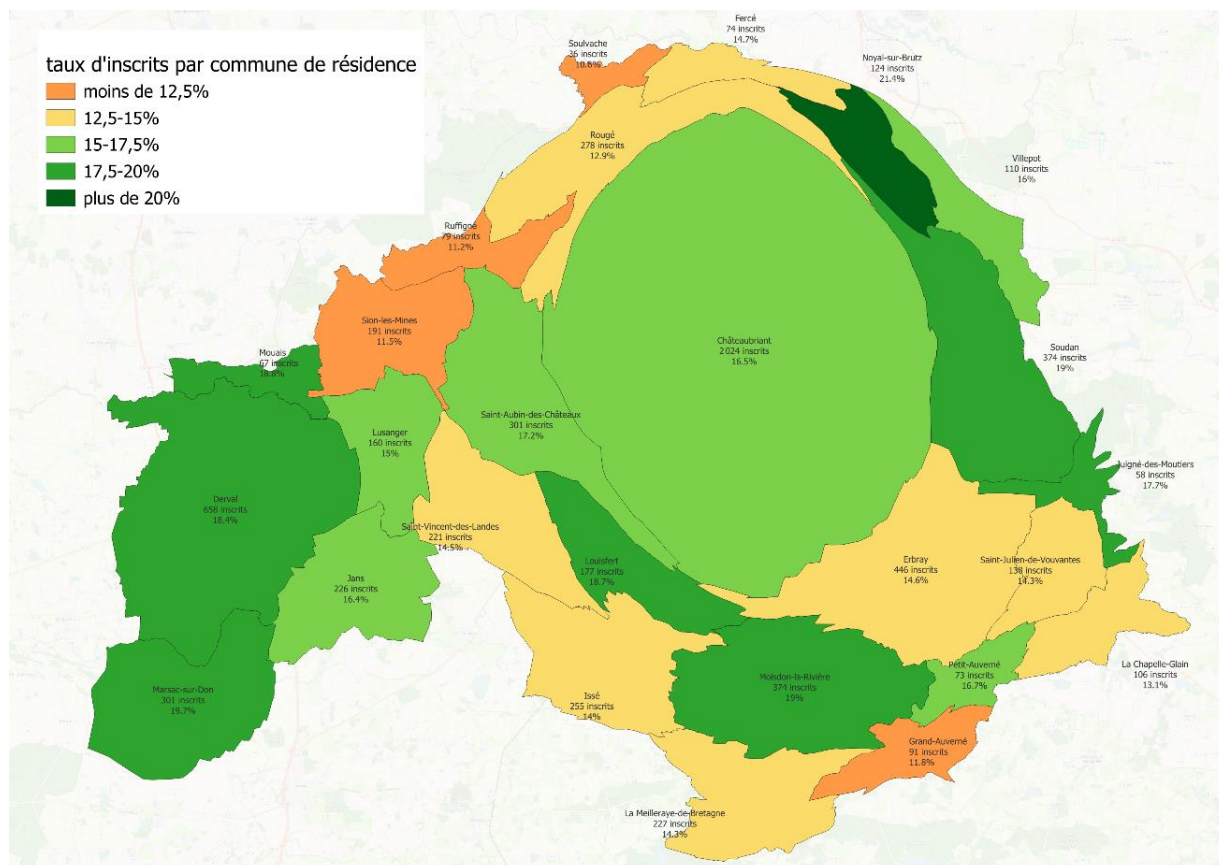
\*6h par semaine d'ouverture professionnelle après la réalisation d'une nouvelle bibliothèque et fermeture annuelle réduite à 3 semaines (pour un total de 441h d'ouverture annuelle)

Moyennes nationales par tranche de population (Observatoire de la Lecture Publique, 2021)

| Moyennes nationales par tranche de population (Observatoire de la Lecture Publique, 2021) | Heures d'ouverture hebdomadaire |
|---|---------------------------------|
| 0 à 2 000 hab.  | 11h                             |
| > 2 000 à 3 000   | 15h                             |
| > 3 000 à 5 000   | 18h                             |
| > 5 000 à 10 000  | 23h                             |
| > 10 000 à 20 000   | 26h                             |

taux d'inscrits par commune de résidence en 2024

Lecture : la commune de Châteaubriant compte 2 024 résidents inscrits, soit 16.5% de la population



La carte des inscrits par commune présente une répartition satisfaisante mais perfectible des détenteurs de cartes de bibliothèque. Plusieurs communes voient leur taux d'inscrits progresser entre 2023 et 2024.

Saint-Vincent-des-Landes, Issé et Rougé franchissent en un an le seuil de 12,5 %, Louffort et Moisson-la-Rivière celui de 17,5 %, Noyal-sur-Brutz dépasse les 20 %.

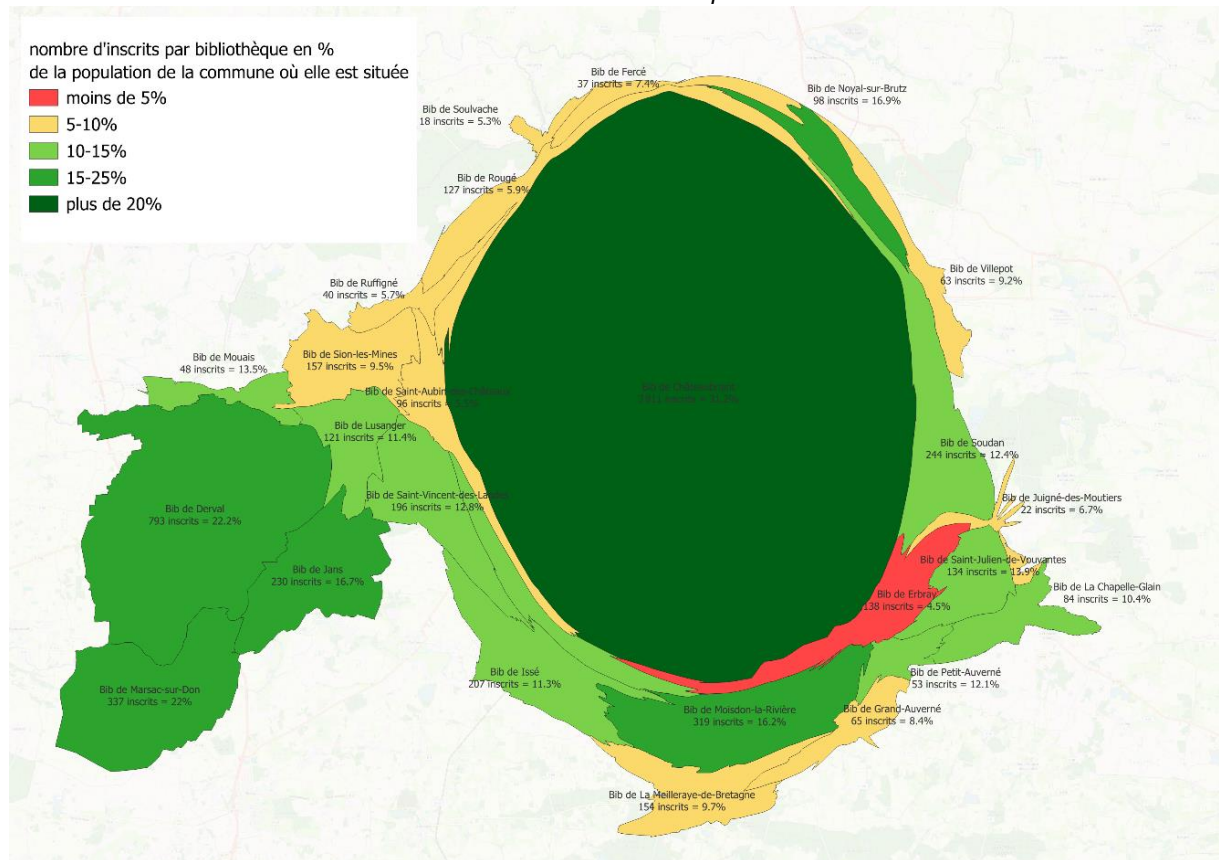
D'autres communes progressent également (Derval, Marsac-sur-Don, Sion-les-Mines, La Meilleraye-de-Bretagne, Grand-Auverné). Quelques communes enregistrent une baisse du taux d'habitants inscrits (Erbray, Saint-Julien-de-Vouvantes, Mouais, La Chapelle-Glain).

*Inscrits par commune de résidence et % population - tableau*

|  | Nb. 2023 | Nb. 2024 | % 2023 | % 2024 |
|--|----------|----------|--------|--------|
| <b>CHÂTEAUBRIANT</b>                       | 1 999    | 2 024    | 16,3%  | 16,5%  |
| <b>BASSIN 1</b>                            | 561      | 584      | 11,6%  | 12,0%  |
| Rougé                                      | 265      | 278      | 12,3%  | 12,9%  |
| Sion-les-Mines                             | 177      | 191      | 10,7%  | 11,5%  |
| Ruffigné                                   | 86       | 79       | 12,2%  | 11,2%  |
| Soulvache                                  | 33       | 36       | 9,7%   | 10,6%  |
| <b>BASSIN 2</b>                            | 653      | 682      | 17,5%  | 18,3%  |
| Soudan                                     | 365      | 374      | 18,6%  | 19,0%  |
| Noyal-sur-Brutz                            | 116      | 124      | 20,0%  | 21,4%  |
| Villepôt                                   | 103      | 110      | 15,0%  | 16,0%  |
| Fercé                                      | 69       | 74       | 13,7%  | 14,7%  |
| <b>BASSIN 3</b>                            | 787      | 748      | 15,2%  | 14,5%  |
| St-Julien-de-Vouvantes                     | 145      | 138      | 15,1%  | 14,3%  |
| Erbray                                     | 462      | 446      | 15,1%  | 14,6%  |
| La Chapelle-Glain                          | 123      | 106      | 15,2%  | 13,1%  |
| Juigné-des-Moutiers                        | 57       | 58       | 17,4%  | 17,7%  |
| <b>BASSIN SUD</b>                          | 704      | 765      | 14,8%  | 16,1%  |
| Moisdon-la-Rivière                         | 334      | 374      | 17,0%  | 19,0%  |
| La Meilleraye-de-Bretagne                  | 208      | 227      | 13,1%  | 14,3%  |
| Grand-Auverné                              | 88       | 91       | 11,4%  | 11,8%  |
| Petit-Auverné                              | 74       | 73       | 16,9%  | 16,7%  |
| <b>BASSIN 4</b>                            | 835      | 954      | 13,8%  | 15,8%  |
| St-Vincent-des-Landes                      | 157      | 221      | 10,3%  | 14,5%  |
| Issé                                       | 224      | 255      | 12,3%  | 14,0%  |
| Louisfert                                  | 167      | 177      | 17,6%  | 18,7%  |
| St-Aubin-des-Châteaux                      | 287      | 301      | 16,4%  | 17,2%  |
| <b>BASSIN DE DERVAL</b>                    | 1 294    | 1 412    | 16,4%  | 17,9%  |
| Derval                                     | 623      | 658      | 17,4%  | 18,4%  |
| Marsac-sur-Don                             | 282      | 301      | 18,4%  | 19,7%  |
| Jans                                       | 241      | 226      | 17,5%  | 16,4%  |
| Lusanger                                   | 148      | 160      | 13,9%  | 15,0%  |
| Mouais                                     | 76       | 67       | 21,3%  | 18,8%  |
| <b>TOTAL (incluant inscrits hors CCCD)</b> | 7 423    | 7 746    | 16,7%  | 17,3%  |

taux d'inscrits par bibliothèque en 2024

Lecture : la Médiathèque de Châteaubriant compte 3 811 inscrits, ce qui équivaut à 31.2% de la population de la commune de Châteaubriant – échelle de couleurs différente de la première carte



Nous pouvons progresser dans les établissements situés au nord et au nord-ouest du territoire, ainsi qu'à la Meilleraye-de-Bretagne, Grand-Auverné, Villepôt et Erbray. La grande majorité de ces bibliothèques sont déjà dans une dynamique de rattrapage, à l'exception de la bibliothèque à Erbray qui doit faire l'objet d'une attention accrue.

Inscrits par bibliothèque

|  | Nb. 2023     | Nb. 2024     | % du total   |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>CHÂTEAUBRIANT</b>   | <b>3 785</b> | <b>3 811</b> | <b>49,2%</b> |
| <b>BASSIN 1</b>  | <b>324</b>   | <b>342</b>   | <b>4,4%</b>  |
| Rougé  | 124          | 127          | 1,6%         |
| Sion-les-Mines   | 138          | 157          | 2,0%         |
| Ruffigné   | 48           | 40           | 0,5%         |
| Soulvache  | 14           | 18           | 0,2%         |
| <b>BASSIN 2</b>  | <b>414</b>   | <b>442</b>   | <b>5,7%</b>  |
| Soudan   | 219          | 244          | 3,2%         |
| Noyal-sur-Brutz  | 97           | 98           | 1,3%         |
| Villepôt   | 55           | 63           | 0,8%         |
| Fercé  | 43           | 37           | 0,5%         |
| <b>BASSIN 3</b>  | <b>410</b>   | <b>378</b>   | <b>4,9%</b>  |
| St-Julien-de-Vouvantes   | 140          | 134          | 1,7%         |
| Erbray   | 153          | 138          | 1,8%         |
| La Chapelle-Glain  | 96           | 84           | 1,1%         |
| Juigné-des-Moutiers  | 21           | 22           | 0,3%         |
| <b>BASSIN SUD</b>  | <b>533</b>   | <b>591</b>   | <b>7,6%</b>  |
| Moisdon-la-Rivière   | 275          | 319          | 4,1%         |
| La Meilleraye-de-Bretagne                                      | 142          | 154          | 2,0%         |
| Grand-Auverné  | 63           | 65           | 0,8%         |
| Petit-Auverné  | 53           | 53           | 0,7%         |
| <b>BASSIN 4</b>  | <b>475</b>   | <b>600</b>   | <b>7,7%</b>  |
| St-Vincent-des-Landes  | 119          | 196          | 2,5%         |
| Issé   | 169          | 207          | 2,7%         |
| Louisfert  | 104          | 101          | 1,3%         |
| St-Aubin-des-Châteaux  | 83           | 96           | 1,2%         |
| <b>BASSIN DE DERVAL</b>  | <b>1 427</b> | <b>1 529</b> | <b>19,7%</b> |
| Derval   | 754          | 793          | 10,2%        |
| Marsac-sur-Don   | 318          | 337          | 4,4%         |
| Jans   | 243          | 230          | 3,0%         |
| Lusanger   | 112          | 121          | 1,6%         |
| Mouais   | 55           | 48           | 0,6%         |
| <b>TOTAL (inclus cartes sans bibliothèque de rattachement)</b> | <b>7 423</b> | <b>7 746</b> |              |

AR-Préfecture

044-200072726-20251219-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025

38



Le Président,

Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le onze décembre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

| Communes          | Conseillers Communautaires   | Prés. | Abs. | Exc. | Donne pouvoir à | Nom de la personne    |
|-------------------|------------------------------|-------|------|------|-----------------|-----------------------|
| LA CHAPELLE GLAIN | M. Matthieu HAMARD           | X     |      |      |                 |                       |
| CHATEAUBRIANT     | M. Alain HUNAUT              | X     |      |      |                 |                       |
|                   | Mme Catherine CIRON          | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Georges-Henri NOMARI      | X     |      |      |                 |                       |
|                   | Mme Jacqueline BOMBRAÏ       | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Rudy BOISSEAU             | X     |      |      |                 |                       |
|                   | Mme Claudie SONNET           | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Elias AMIOUNI             | X     |      |      |                 |                       |
|                   | Mme Christine BOURDEL        | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Jean-Luc MARSOLLIER       | X     |      |      |                 |                       |
|                   | Mme Simone GITEAU            | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Bernard GAUDIN            | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. François-Xavier LE HECHO  | X     |      |      |                 |                       |
| DERVAL            | M. Dominique DAVID           | X     |      |      |                 |                       |
|                   | Mme Jacqueline LEBLAY        | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Michel HORHANT            |       |      | X    | P               | Mme Jacqueline LEBLAY |
|                   | Mme Laurence LE BIHAN        | X     |      |      |                 |                       |
| ERBRAY            | Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Jean-Noël BEAUDOIN        | X     |      |      |                 |                       |
|                   | Mme Lucie PAUL               | X     |      |      |                 |                       |
| FERCE             | M. Alain LE TOLGUENEC        | X     |      |      |                 |                       |
| LE GRAND AUVERNE  | M. Sébastien CROSSOUARD      | X     |      |      |                 |                       |
| ISSÉ              | Mme Béatrice PIERRISNARD     | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Sylvain HAMON             |       | X    |      |                 |                       |
| JANS              | Mme Marie-Irène BOUIN        | X     |      |      |                 |                       |
|                   | M. Franck DELAMARRE          |       |      | X    | P               | Mme Marie-Irène BOUIN |

|                           |                            |   |  |   |   |                            |
|---------------------------|----------------------------|---|--|---|---|----------------------------|
| JUIGNE DES MOUTIERS       | Mme Brigitte MAISON        | X |  |   |   |                            |
| LOUISFERT                 | M. Alain GUILLOIS          | X |  |   |   |                            |
| LUSANGER                  | M. Yves FROMENTIN          | X |  |   |   |                            |
|                           | Mme Mireille BELLON-CHAMOT | X |  |   |   |                            |
| MARSAC SUR DON            | M. Hervé DE TROGOFF        |   |  | X | P | Mme Géraldine PINSON-LERAY |
|                           | Mme Géraldine PINSON-LERAY | X |  |   |   |                            |
| LA MEILLERAYE DE BRETAGNE | Mme Marie-Pierre GUERIN    | X |  |   |   |                            |
|                           | M. Éric ROBERT             | X |  |   |   |                            |
| MOIDON LA RIVIERE         | M. Patrick GALIVEL         | X |  |   |   |                            |
|                           | Mme Annette PIÉTIN         | X |  |   |   |                            |
| MOUAIS                    | M. Yvan MÉNAGER            | X |  |   |   |                            |
| NOYAL SUR BRUTZ           | Mme Édith MARGUIN          | X |  |   |   |                            |
| PETIT AUVERNE             | M. Olivier POIRIER         | X |  |   |   |                            |
| ROUGE                     | M. Jean-Michel DUCLOS      | X |  |   |   |                            |
|                           | Mme Isabelle MICHAUX       | X |  |   |   |                            |
|                           | Mme Catherine LE HECHO     | X |  |   |   |                            |
| RUFFIGNE                  | Mme Anita BONNIER          | X |  |   |   |                            |
| SAINT AUBIN DES CHATEAUX  | M. Daniel RABU             | X |  |   |   |                            |
|                           | Mme Marie-Paule SECHET     |   |  | X |   |                            |
| SAINT JULIEN DE VOUVANTES | M. Jean-Michel CHEVALIER   | X |  |   |   |                            |
| SAINT VINCENT DES LANDES  | M. Alain RABU              |   |  | X | P | Mme Marie-Anne LAILLET     |
|                           | Mme Marie-Anne LAILLET     | X |  |   |   |                            |
| SION LES MINES            | M. Bruno DEBRAY            | X |  |   |   |                            |
|                           | Mme Martine CHEVALIER      | X |  |   |   |                            |
| SOUDAN                    | M. Jean-Claude DESGUÉS     | X |  |   |   |                            |
|                           | Mme Nathalie PIGRÉE        | X |  |   |   |                            |
| SOULVACHE                 | Mme Lucie GUERINEL         |   |  | X |   |                            |
| VILLEPOT                  | M. Philippe DUGRAVOT       | X |  |   |   |                            |

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20251219-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2025

Publication le : 19-12-2025



Le Président,

Alain HUNAUT